



Conseil communautaire du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, légalement convoqué par courrier dématérialisé en date du 21 septembre 2022, s'est réuni dans la salle du conseil de la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées, rue de la Plaine à Estrées-Saint-Denis, en séance publique, sous la présidence de M. Ivan WASYLYZYN, son 1^{er} vice-président.

Étaient présents : Joël THIBault et Romuald AMORY (commune d'Arsy), Gilbert VERSLUYS (commune d'Avrigny), Wilfrid BLOIS et Laurent LEGRAND (commune de Bailleul-Le-Soc), Lionel GUIBON et Bruno BOUCOURT (commune de Canly), Donatien PINON, Laure BRASSEUR et Philip MICHEL (commune de Chevières), Brigitte PARROT (commune de Choisy la Victoire) Christophe YSEMBOURG (commune d'Épineuse) Myriane ROUSSET, Dorothée VERMEULEN, Christophe DESAILLY et Laurence HOUYVET (commune d'Estrées-Saint-Denis), Anne-Sophie VECTEN (commune de Francières), Ivan WASYLYZYN, Catherine DONZELLE et Michel FLOURY (commune de Grandfresnoy), Sandrine ROSE (commune de Houdancourt), Isabelle FAFET (commune de Le Fayel), Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL et Frédéric MULLER (commune de Longueil-Sainte-Marie), Gimes FAYARD (commune de Montmartin) Annick DECAMP et Jean-Louis COVET (commune de Moyvillers), Grégory HUCHETTE et Marie-José BLANQUET (commune de Rivecourt).

Étaient absents, ayant donné pouvoir : Dominique LE SOURD (commune de Blincourt), Francis MONFAUCON, Véronique CAVROIS et Bertrand CUSSINET (commune d'Estrées-Saint-Denis), Jean-Marie SOEN (commune de Francières), Jean-Claude PORTENART (commune de Houdancourt), Sophie MERCIER et Marilynne GOSSART (commune de Rémy).

Étaient absents excusés : Dominique YDEMA, (commune de Hémévillers), Tanneguy DESPLANQUES (commune de Rémy).

Pouvoirs :

Dominique LE SOURD	à	Donatien PINON
Francis MONFAUCON	à	Ivan WASYLYZYN
Véronique CAVROIS	à	Myriane ROUSSET
Bertrand CUSSINET	à	Christophe DESAILLY
Jean-Marie SOEN	à	Anne-Sophie VECTEN
Jean-Claude PORTENART	à	Sandrine ROSE
Sophie MERCIER	à	Annick DECAMP
Marilynne GOSSART	à	Laure BRASSEUR

M. le Vice-Président excuse l'absence de Mme la Présidente, actuellement souffrante et prends la présidence de l'assemblée.

Le Président de séance, ayant ouvert la séance, a procédé à l'appel nominal, constaté que le quorum est atteint et a énoncé les pouvoirs.

En conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du Conseil communautaire. À l'unanimité, Mme Myriane ROUSSET a été désignée pour



remplir cette fonction qu'elle a acceptée. M. Jean-Baptiste SILVAIN, responsable de l'administration générale et des systèmes d'information, l'a assisté en tant que secrétaire auxiliaire, mais sans participer aux délibérations.

Nombre de conseillers présents à l'ouverture du conseil :

EN EXERCICE : 40

PRÉSENTS : 30

VOTANTS : 38



Budget principal et budgets annexes de zones – mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget principal de la CCPE (Bp) et ses budgets annexes de zones : ZAC de Moyvillers, ZAE de Rémy et ZAE de CANLY, à compter du 1er janvier 2023.
- de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023.
- d'approuver la mise à jour de la délibération N°2017-12-2176 du 18 décembre 2017 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, restant inchangées conformément à l'annexe jointe.
- de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis.
- d'aménager la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1 000 HT, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition.
- de prendre acte que la collectivité n'est pas concernée par l'apurement du compte 1069 « Reprise 1997 sur l'excédent capitalisé - Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » par le compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés ».
- d'autoriser la Présidente à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
- d'autoriser la Présidente ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Décision modificative N°1 du Budget Principal 2022

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

DECIDE :

- d'approuver la décision modificative N°1 du Budget principal 2022 telle que présentée ci-après.



ARTICLE	INTITULE	BP	DM 1	BP+DM 1	Commentaires
FONCTIONNEMENT					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					
6811	Dotations aux amortissements	541 900.00 €	260.00 €	542 160.00 €	Amortissements exceptionnels issus d'exercices antérieurs suite à une erreur d'imputation
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		541 900.00 €	260.00 €	542 160.00 €	
INVESTISSEMENT					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	2 000.00 €	260.00 €	2 260.00 €	Annulation d'écritures d'amortissement sur exercices antérieurs suite à une erreur d'imputation
041 - Opérations d'ordre patrimoniales					
2312	Immobilisations corporelles en cours - Agencements et aménagements de terrains	5 400.00 €	5 900.00 €	11 300.00 €	Transfert patrimonial des avances SAO pour l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable entre Estrées et Rémy sur la période du 26/02/2021 au 15/11/2021
2313	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	46 100.00 €	168 700.00 €	214 800.00 €	Transfert patrimonial des avances SAO pour la rénovation de la Halle de Sports sur la période du 20/06/2020 au 26/02/2022
TOTAL CHAPITRE 041		51 500.00 €	174 600.00 €	226 100.00 €	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		53 500.00 €	174 860.00 €	228 360.00 €	
RECETTES					
FONCTIONNEMENT					
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					
7811	Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	- €	260.00 €	260.00 €	Annulation d'écritures d'amortissement sur exercices antérieurs suite à une erreur d'imputation
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		- €	260.00 €	260.00 €	
INVESTISSEMENT					
041 - Opérations d'ordre patrimoniales					
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	51 500.00 €	174 600.00 €	226 100.00 €	Avances SAO pour la rénovation de la Halle de Sports et l'aménagement d'un tronçon de piste cyclable entre Estrées et Rémy
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections					
28135	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	40 200.00 €	260.00 €	40 460.00 €	Amortissements exceptionnels issus d'exercices antérieurs suite à une erreur d'imputation
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		91 700.00 €	174 860.00 €	266 560.00 €	



Convention avec l'entreprise TEREOS au sujet de l'entretien de la voie communale n°5 à Chevrières

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la convention avec l'entreprise TEREOS au sujet de l'entretien de la voie communale n°5 à Chevrières.

AUTORISE la Présidente à signer ladite convention.

Cession d'emprises de la coulée verte au niveau des carrefours avec des routes départementales

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le transfert, au conseil départemental, des parcelles correspondantes à l'emprise des routes départementales (ZL49 à Francières, AC44 à Estrées Saint Denis, ZC31 à Moyvillers, ZI1, ZB35, ZH103 et ZH49 à Canly, ZD33 à Longueil Sainte Marie), par acte administratif rédigé par les services départementaux et à l'euro symbolique.

AUTORISE la Présidente à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Choix de la Maitrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation et extension du Centre Aquatique de la Plaine d'Estrées

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le choix de l'Atelier PERINET- MARQUET et Associés avec les bureaux d'études SEBAT et Cabinet Xavier SIMMONEAUX pour la maitrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et extension du Centre Aquatique de la Plaine d'Estrées,

AUTORISE Madame la Présidente à signer le marché public de maitrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et extension du Centre Aquatique de la Plaine d'Estrées et toutes pièces afférentes à ce marché.

Approbation et autorisation de signature de l'avenant n°3 au contrat de concession de service public du CAPE

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°3 au contrat de concession de service public du CAPE, en annexe à la présente délibération ;

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 au contrat de concession de service public du CAPE avec la société SPASS et toutes pièces afférentes à cet avenant.



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2020

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

Approuve le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Réalisation d'un dossier conseil du CAUE relatif à la requalification du site du SDIS d'Estrées Saint Denis

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la mission du CAUE 60 sur l'étude de requalification du site du SDIS à Estrées Saint Denis,

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant à signer l'engagement auprès du CAUE et à réaliser tout acte relatif à ce dossier.

Convention de prestation de service de l'ADTO-SAO relative à une étude de requalification du SDIS d'Estrées Saint Denis

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE la convention de prestation de service relative à l'étude de requalification du site d'implantation du SDIS d'Estrées Saint Denis,

AUTORISE Mme la Présidente ou son représentant à signer ladite convention et à réaliser tout acte relatif à ce dossier.

Modification du Cahier des Clauses Particulières – ZAC Paris Oise (Zone C3)

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le Cahier des Clauses Particulières annexé à la présente délibération pour l'implantation de la société AUTOHERO dans le périmètre de la ZAC Paris Oise.

AUTORISE Mme la Présidente à signer le Cahier des Clauses Particulières.

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité légale en vigueur.

Lancement de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune d'Arsy

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité



DECIDE de prescrire la modification simplifiée du PLU de la Commune d'Arsy ;

VALIDE les modalités de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU d'Arsy listées ci-dessus.

DIT que M. le Maire de la Commune d'Arsy représente Mme la Présidente en cas d'indisponibilité de celle-ci ;

DECIDE de confier la réalisation de la procédure de modification simplifiée du PLU à un bureau d'études qui sera désigné ultérieurement ;

AUTORISE Mme la Présidente à signer tout contrat ou document en rapport avec la procédure mentionnée ci-dessus ;

DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité prévues par le code de l'urbanisme.

Approbation du contrat territorial de développement Compiégnois-Noyonnais pour le Canal Seine Nord Europe

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le contrat territorial de développement Compiégnois-Noyonnais pour la Canal Seine Nord Europe,

AUTORISE Mme la Présidente à signer le contrat.

Approbation des rapports sur le prix et la qualité du service d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'exercice 2021

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de la Communauté de Communes au titre de l'année 2021,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la Communauté de Communes au titre de l'année 2021,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à notifier tous documents y afférents.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

APPROUVE le rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la Communauté de Communes au titre de l'année 2021,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à notifier tous documents y afférents.



Autorisation de signature du marché de travaux relatif à la réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de Compiègne et rue de Noyon à Rémy

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE la Présidente à signer le marché relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement rue de Compiègne et rue de Noyon à Rémy :

- Valeur estimée : 600 000 € HT
- Attributaire : BARRIQUAND
- Montant du marché : 526 988,00 € HT

AUTORISE la Présidente à procéder à toutes les démarches relatives à ce dossier.

Demande de subventions à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour le poste d'animateur captage

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité

AUTORISE Mme la Présidente à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie la subvention la plus élevée possible pour l'animation sur le bassin d'alimentation des captages de Estrées Saint Denis, Grandfresnoy et Longueil Sainte Marie.

Mise en place d'un suivi « azote » sur les bassins d'alimentation des captages de la CCPE

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité,

SOLLICITE l'aide financière la plus élevée de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour ce projet ;

S'ENGAGE à rémunérer les prestations qui seront réalisées par le prestataire choisi pour les analyses ;

AUTORISE la Présidente de la CCPE à signer tous les documents afférents à ce projet.